



## Accident pendant essai moto avant achat

Par **MZK83**, le **22/05/2014** à **15:54**

Bonjour,

Après avoir mis en vente notre moto, nous avons eu un appel d'une personne voulant la voir. Cette dernière se présente à notre domicile, et demande s'il est possible de l'essayer, ce que nous avons accepté.

Lors de son essai, elle a eu un accident, seule en cause, ayant perdu le contrôle de véhicule, à quelques centaines de mètres de notre domicile.

Bien qu'assurés au tiers, nous avons déclaré le sinistre à notre assurance pour la prise en charge de ses blessures.

Cependant, les dégâts matériels ne seront pas pris en charge, et nous avons, en plus, une franchise pour prêt du guidon à un jeune conducteur.

Nous nous retrouvons donc avec 1500 € de franchise prêt du guidon, au moins 2000 € de frais sur la moto (encore en cours d'évaluation donc peut-être plus), la "perte" de la vente, vu que le véhicule est à présent accidenté, et dans l'immédiat, l'impossibilité d'utiliser le véhicule.

Je souhaite donc savoir s'il est possible de demander à la conductrice la réparation du préjudice occasionné, et, si elle refuse, y a-t-il un recours possible ?

Merci.